**La direction générale du RUTA de Montréal, un défi des plus stimulant**

Bonjour à tous, je suis Serge Poulin et depuis le 1 août dernier, c’est avec une grande motivation et beaucoup de plaisir que j’occupe la fonction de directeur général au sein du RUTA de Montréal. J’œuvre depuis plus de 25 ans dans le milieu communautaire à l’amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap et j’ai développé une grande expertise en matière d’accessibilité universelle.

Pour moi, le transport collectif est primordial dans la réalisation de l’ensemble des activités de tout citoyen à part entière d’une municipalité. Soyez assuré qu’en collaboration avec l’équipe ainsi que les membres du conseil d’administration, nous allons déployer tous les efforts nécessaires pour faire avancer l’accessibilité universelle, la qualité du service, la sécurité, les communications, bref, l’équité pour toute personne en situation de handicap autant au transport adapté qu’au transport régulier.

Nous sommes tous conscients qu’il s’agit là d’un défi de taille et à long terme, mais pour y arriver, nous faisons appel à votre participation active, autant dans la concertation qu’au niveau de la défense collective et individuelle des droits nous permettant ainsi de documenter les besoins exprimés tout en se donnant la possibilité d’évaluer les différentes formes de réponses aux besoins.

Puisque le transport s’avère le moteur de la participation et de l’inclusion scolaire, professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap, celles-ci doivent pouvoir utiliser le mode de transport de leur choix en toute sécurité et en toute quiétude et ce, en tenant compte de l’accessibilité universelle.

**Déménagement RUTA**

Nous vous informons que le déménagement, qui devait avoir lieu le 5 septembre dernier, a été reporté à une date ultérieure. Nos bureaux sont toujours au 3800 Radisson et nous attendons le feu vert des responsables pour nous installer dans nos nouveaux locaux. Nous vous tiendrons au courant!

**Réseau régulier**

**Signalétique deuxième emplacement pour personne en fauteuil roulant dans les bus**

Nous avons demandé à la STM comment les gens pourront savoir dans quels bus il y a deux emplacements pour personne en fauteuil roulant. La STM a développé un pictogramme qui sera à l’extérieur du bus à côté de la porte, confirmant qu’il y a deux places. Pour l’instant, il est encore impossible de connaître à l'avance ces passages.

**Comparatif bus rampe arrière et avant**

Nous avons demandé à la STM si la fiabilité des rampes se dégrade avec le temps et si les bus les plus vieux ont le plus de bris.

Les bus les plus nouveaux ont eu plus d’appels de service, mais on nous a dit que c’est normal, avec le nouveau matériel il y a toujours des ajustements à faire.

Toutefois, la STM ne peut pas dire combien d’usagers ont été incapables de monter ou descendre des bus, puisque les appels de service ne sont pas absolument liés à l’utilisation par les usagers. Aussi, les mauvais fonctionnements ne sont pas comptés au nombre d’utilisations de la rampe, parce qu’elles sont déployées dans d’autres contextes, comme l’entretien.

Nous avons martelé que ces données seraient importantes à compiler, parce que ça donnerait une meilleure idée de la réalité. On nous a dit que ça fera partie de leur réflexion.

Il semble que le constructeur est en train d’améliorer le mécanisme de la rampe avant. À suivre.

**Niveau sonore Ibus**

Nous disons depuis le début à la STM que les annonces sonores dans les bus ne sont pas assez fortes; il arrive régulièrement que les usagers ne comprennent pas le nom des rues.

La STM nous a expliqué que le niveau sonore est déterminé selon les besoins des usagers ainsi que les possibilités et contraintes techniques, tout ça avec l’accord des chauffeurs. Il y a trois zones distinctes dans lesquelles le niveau sonore peut être ajusté différemment. Par exemple, le son sera plus élevé dans la zone arrière où se trouve le moteur, mais il sera moins élevé en avant dans la zone du chauffeur.

La STM souhaite voir si elle peut ajuster le son selon la charge dans le bus, puisque le nombre de personnes présentes influe sur l'acoustique. Pour l’instant, le son s’ajuste en fonction du fond sonore ambiant.

Pour notre part, nous continuons nos représentations et nous trouvons inacceptable que le confort du chauffeur soit pris en compte dans ce dossier. Dans d’autres villes, comme Toronto, l’annonce est bien audible, alors pourquoi pas à Montréal?

**Comptoirs de service à la clientèle dans le métro**

Le Service ++ sera déployé d’abord à la station Jean-Talon, puis éventuellement dans les cinq stations où il y a des loges de service après-vente. En remplacement de ces loges, tous les services déjà offerts seront disponibles directement à la loge du changeur : achat de titres de transport, remplacement d’une carte OPUS expirée ou défectueuse, récupération d’un solde d’une carte perdue, volée ou brisée, enregistrement d’une carte OPUS, etc. Aussi, le paiement par carte de débit ou crédit sera accepté à ces endroits.

Dans certaines stations, le Service +, qui n’englobe pas la prise de photo, sera mis en place.

De notre point de vue, c’est une bonne chose, puisque ça peut faciliter les transactions pour ceux qui ont certaines limitations.

**Fonction sonore bus électriques**

Suite à une visite terrain, nous avons mentionné à la STM deux difficultés majeures : l’incapacité d’entendre le véhicule arriver et l’incapacité d’utiliser le véhicule pour s’enligner pour effectuer une traverse de rue. Nous avons aussi demandé qu’une analyse audiologique soit faite par l’Institut Raymond-Dewar pour connaître les forces et faiblesses du son.

Certains d’entre vous ont vu la publication de la STM sur Facebook le 18 octobre et notre réponse : la STM disait que le son a été testé et approuvé par la population, les usagers avec des limitations et les chauffeurs. Le RUTA a répondu avoir effectivement testé le son, mais que notre conclusion est qu’il est très difficile d'entendre l'autobus arriver et nous souhaitons que la STM travaille à l'amélioration du son. Le lendemain, la STM répondait à notre commentaire en disant qu’il est vrai que le milieu n’a toujours pas donné son approbation. Terminons en disant que nous n'approuverons pas tant que le son ne répondra pas aux besoins des personnes que nous défendons.

**Formulaire de demande de carte d’accompagnement**

Le RUTA a soulevé l’impossibilité, pour les usagers ayant une déficience visuelle ou intellectuelle n’utilisant pas le transport adapté, de trouver sur Internet le formulaire de demande de carte d’accompagnement pour le réseau régulier.

Bonne nouvelle ! Les formulaires sont mis à jour en français et en anglais. Ils sont aussi disponibles sur le site Internet de la STM : <http://www.stm.info/fr/acces/accessibilite-deficience-intellectuelle-ou-visuelle>

Les gens pourront aussi y retrouver les coordonnées de l’ensemble des CIUSS du territoire et des deux centres de réadaptation pour trouver une ressource où faire remplir leur formulaire.

**L’accessibilité universelle dans les travaux du réseau de transport métropolitain (RTM)**

Le RUTA de Montréal, en collaboration avec les représentants du comité stratégique de la Table de concertation sur le transport des personnes en situation de handicap de l’île de Montréal, a rencontré une représentante du RTM afin de mieux connaître le fonctionnement de cette nouvelle instance et d’évaluer ensemble comment le milieu associatif des personnes en situation de handicap pourra poursuivre ses représentations comme par le passé avec la défunte Agence métropolitaine de transport (AMT). La représentante nous a confirmé qu’elle allait remettre sur pied le comité de travail, ce qui nous permettra d’assurer une vigie sur les différents projets réalisés par le RTM en termes d’accessibilité universelle.

Nous espérons, avec cette nouvelle entité de transport, que notre travail de concertation sera plus productif qu’avec l’AMT et que cela nous permettra d’intervenir à toutes les étapes du développement des projets dans le but de s’assurer de la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap.

**CUT**

**Statu Maestro**

Le statut Maestro permet aux usagers du réseau régulier de prendre le transport en commun avec un invité qui n’a pas à payer à certaines heures de la journée.

Au transport adapté, cela fonctionne autrement : on nous a expliqué que les usagers dont l’accompagnement est obligatoire et qui ont droit au programme Maestro peuvent voyager avec une personne en plus de leur accompagnateur et ces deux accompagnateurs voyagent gratuitement. Pour les usagers qui ont droit à l’accompagnement facultatif, l’accompagnateur ne paye pas durant les heures de validité du programme Maestro. L’usager qui n’a pas droit à l’accompagnement peut profiter du service Maestro au réseau régulier, car lorsqu’il est accompagné, il peut prendre le réseau régulier. Comme tous les usagers du transport adapté bénéficient déjà d’un accompagnateur gratuit sur le réseau régulier, ils peuvent alors être accompagnés d’une deuxième personne gratuitement selon les conditions du programme Maestro.

Nous avons répondu à cela que le programme Maestro n’est pas appliqué de manière équitable au transport adapté, car la STM fait un amalgame entre le fait d’avoir un accompagnateur et le fait d’amener un invité gratuitement, qui sont deux choses distinctes. Nous souhaitons que la STM applique le programme Maestro au transport adapté sans faire cet amalgame. Le transport adapté a des réserves, puisqu’il a peur que cela cause un engorgement du service. Nous travaillons toujours sur le sujet.

**SIRTA**

Les prochains changements dans SIRTA ne concernent que l'ajout de tous les lieux publics de la STM à la liste qui est déjà dans SIRTA. Ça devrait avoir lieu en novembre. Après des demandes répétées de notre part, la STM nous a dit qu’elle travaille à ce que les usagers soient bien informés des changements qu’elle apporte à SIRTA plutôt que de les imposer du jour au lendemain sans que les gens sachent ce qui est différent ni comment utiliser les fonctions qui sont modifiées.

**Valideurs de titres dans les bus**

Un communiqué de la STM disant que de nouveaux valideurs de titres seraient intégrés dans les bus pour en remplacer certains, mais aussi pour en ajouter à l’arrière, nous a amené certaines questions : les valideurs à l'arrière des bus seront-ils positionnés de manière à ne pas nuire à une personne en fauteuil roulant qui souhaite se placer dans l'espace dédié ? Comment seront installés les valideurs à l'avant et où le seront-ils ?

Pour le transport adapté, la perception des titres devrait passer par les tablettes. Environ 90% des chauffeurs de taxi en ont et le projet EXTRA demande qu’ils en soient tous munis. Cela pourrait être étendu aux minibus. Nous l'espérons puisque, sur le sujet des titres de transport, l’iniquité perdure depuis trop longtemps entre le réseau régulier et le transport adapté.

**BTM**

LE RUTA a assisté à la formation pilote de secourisme pour les chauffeurs de taxi offerte par l'École du taxi. C’est une formation de 6h, reconnue dans le cadre du programme de formation continue des chauffeurs de taxi. Les chauffeurs apprendront notamment à reconnaître les premiers signes d’un malaise cardiorespiratoire, à utiliser un injecteur d’adrénaline et à procéder à une réanimation avec défibrillateur externe automatisé.

Une évaluation est prévue au terme de cette formation, qui donnera aux chauffeurs une certification en secourisme valide pour deux ans. Cette dernière attestera des compétences pour la gestion des allergies sévères et pour les manœuvres de réanimation cardiorespiratoire de niveau C pour les adultes, les enfants et les bébés.

En cas d’échec suite à l’évaluation, la certification ne sera pas décernée, mais le cours sera accrédité par le BTM comme des heures de formation continue.

**COMMENT PROCÉDER POUR DÉPOSER UN COMMENTAIRE?**

Faites-nous connaître vos besoins, exprimez les difficultés que vous rencontrez lors de vos déplacements!

Le RUTA de Montréal peut vous accompagner dans vos démarches et intégrer vos besoins personnels dans une perspective collective.

Au transport adapté: indiquez le jour, l’heure et la destination du déplacement, le numéro d’usager et commentez la situation.

Au réseau régulier: indiquez le jour, l’heure, la ligne d’autobus, la direction de l’autobus et le numéro de l’autobus (généralement affiché dans le bas du pare-brise).

Merci pour votre confiance!

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le RUTA de Montréal a un service d’aide et d’information

Vous avez besoin de renseignements pour vous déplacer? Pour l’acheminement de votre demande d’admission au transport adapté, pour répondre à vos questions concernant le transport ou pour vous référer aux bonnes personnes?

Nous sommes là pour VOUS!

Le RUTA organise également des rencontres d’information pour les organismes

Pour vos usagers du TA, pour les futurs usagers, pour les intervenants de votre milieu et pour les parents d’usagers du transport adapté, etc.

Informez-vous!

**Pour nous joindre :**

**RUTA Montréal, 3800, rue Radisson suite 111, Montréal, QC, H1M 1X6**

**Tél : 514-255-0765**